www.atmo-reunion.net

Évaluation de la qualité de l'air sur 4 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Bois Rouge (ABR) à Sainte-Suzanne

Bilan annuel : Janvier 2021 à décembre 2021



©albioma.com

Diffusion : 28/04/23

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net

Commanditaire de l'étude

M. Frédéric LEBRET, Directeur
ALBIOMA Bois Rouge (ABR)
2, chemin Bois Rouge - 97440 Saint André
☏ : 02 62 58 65 93
E-mail : Frederic.LEBRET@albioma.com

Affaire suivie par :
Mme Nelly NOEL, Responsable Environnement - Risques Industriels
ABR
E-mail : nelly.NOEL@albioma.com

Rapport : RE PRE 22 009 v.B

Diffusion : ALBIOMA Bois Rouge (ABR)

Conditions de diffusion :

- L'ensemble des données relatives aux mesures de la qualité de l'air dans le cadre de cette surveillance est disponible sur le site internet d'Atmo Réunion à l'adresse suivante : http://www.atmo-reunion.net
- Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Réunion.
- Les rapports et données ne seront pas systématiquement rediffusés en cas de modification ultérieure.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence Atmo Réunion, en termes de «Atmo Réunion : nom de l'étude (***Evaluation de la qualité de l'air sur 4 sites dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Bois Rouge (ABR) à Sainte-Suzanne***) ».
- Atmo Réunion ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels et/ou publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

Sommaire

1. Objectif de l'étude 4
2. Polluant surveillé 5
3. Dispositif de surveillance 6
3.1. Plan de situation 6
3.2. Période de mesure 7
3.3. Stations de surveillance 8
3.4. Matériel de mesure 9
3.5. Taux de couverture des données 9
4. Normes réglementaires 10
5. Résultats 11
6. Commentaires 12
6.1. Evolution des concentrations horaires en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2021 12
6.2. Evolution des concentrations journalières en SO_2 et de la direction du vent sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2021 13
6.2.1. Station fixe MAR 13
6.2.2. Sites investigués par rotation 13
6.3. Roses des vents et des pollutions en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2021 16
6.3.1. Station fixe La Marine (MAR) 16
6.3.2. Site Bertin (BER) 17
6.3.3. Site Bauhinias (BAU) 17
6.3.4. Site Maya (MAY) 18
7. Conclusion 19

1. Objectif de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la centrale thermique ABR sur la commune de Sainte Suzanne par la société ALBIOMA Bois Rouge.

Conformément à l'***arrêté préfectoral n° 2021-298/SG/DCL du 18 février 2021***, une surveillance doit être réalisée pour évaluer les retombées de polluants atmosphériques dans l'environnement de la centrale thermique. Elle a pour objectif d'établir l'exposition des populations environnantes et de conforter l'étude de dispersion atmosphérique figurant au dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Dans ce contexte, la société ALBIOMA Bois Rouge a sollicité l'association Atmo Réunion pour réaliser une évaluation des concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) sur 4 sites dans l'environnement de cette centrale en 2021.

L'objectif de cette étude est d'effectuer un suivi sur 4 sites dans l'environnement proche de la centrale afin d'évaluer les niveaux de concentrations en dioxyde de soufre (SO_2) et l'éventuel impact de la centrale sur les 4 zones investiguées (cf. **Tableau 1**).

Les 4 sites de mesures (cf. **Figure 1** et **Tableau 2**) prédéfinis pour ce programme de surveillance sont :
• **Zone n°1** : Une mesure permanente (avec une station fixe) dans l'enceinte de l'école de La Marine, Sainte Suzanne (station **MAR**)
Des campagnes de mesures périodiques, par rotation, avec une remorque mobile sur les 3 sites suivants :
• **Zone n° 2** : Dans l'enceinte de l'école Antoine Bertin, Sainte Suzanne (site **BER**) ;
• **Zone n° 3** : Dans l'environnement proche de l'école Les Bauhinias, quartier Jacques Bel-Air, Sainte Suzanne (site **BAU**) ;
• **Zone n° 4** : Dans l'enceinte de l'école Maya, commune Carron, Sainte Suzanne (site **MAY**) ;

Cette évaluation a pour but :

- De comparer les concentrations en **dioxyde de soufre** (**SO_2**) mesurés avec les normes réglementaires ;
- D'évaluer l'impact de l'activité de la centrale thermique sur les concentrations du dioxyde de soufre mesurées, en particulier en analysant leur origine potentielle.

Rapport annuel : Janvier 2021 à décembre 2021

2. Polluant surveillé



Les caractéristiques du dioxyde de soufre (SO_2) sont présentées dans le **Tableau 1** ci-dessous :

Polluant	Origine	Impact sur l'environnement	Impact sur la santé
DIOXYDE DE SOUFRE (SO_2)	✓ **Origine anthropique** : Emission de dioxyde de soufre lors de la combustion de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole...) contenant du soufre. ✓ **Origine naturelle :** Emission des composés soufrés lors d'éruption de volcans ...	✓ Contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. ✓ Contribue également à la dégradation des matériaux de nombreux monuments.	✓ Irritation des muqueuses de la peau et voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).

Tableau 1 : *Origine et impacts (sanitaire et environnemental) du dioxyde de soufre (SO_2).*

3. Dispositif de surveillance

3.1. Plan de situation

La carte ci-après présente la localisation de la zone d'étude (cf. **Figure 1**) :

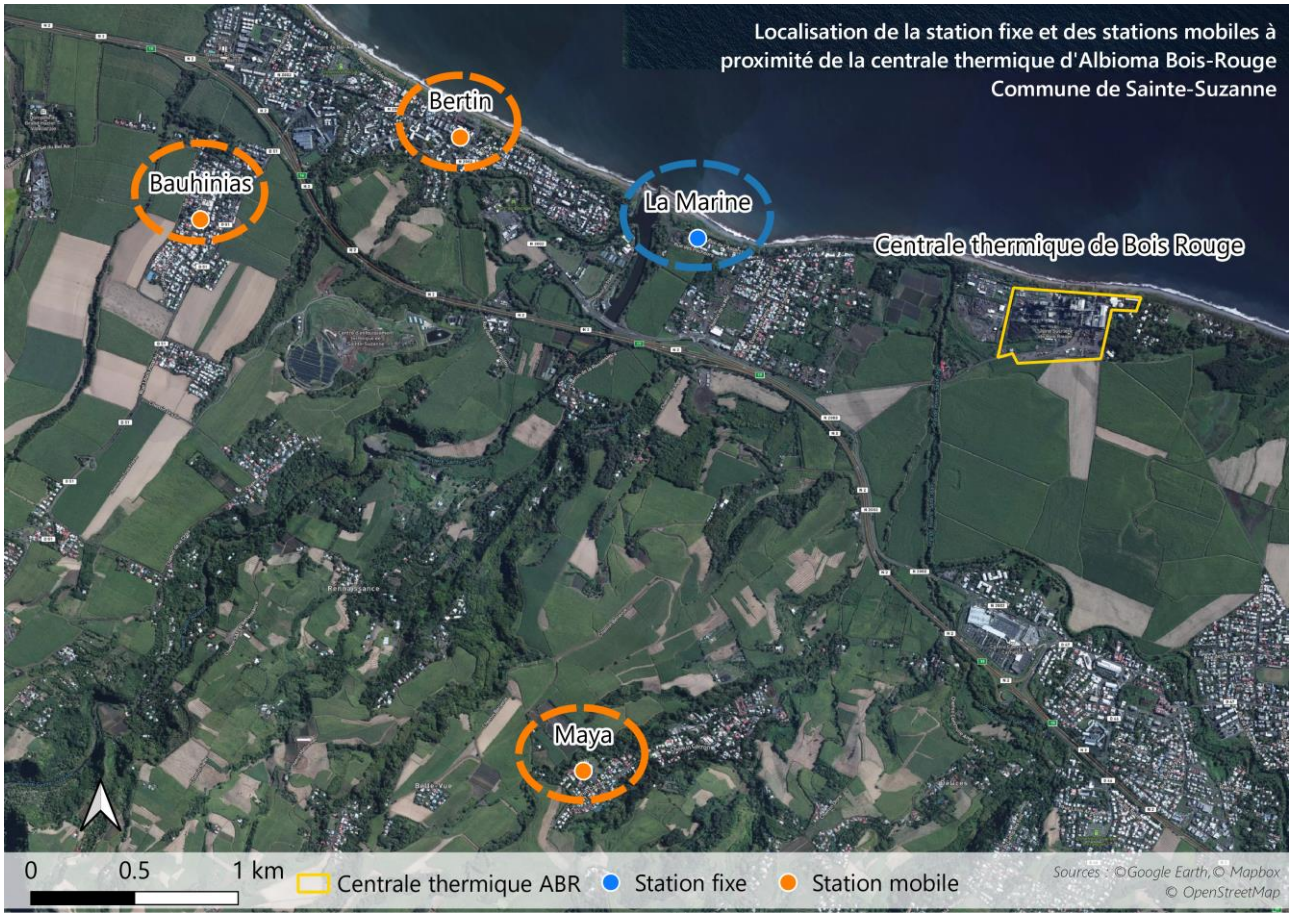


***Figure 1** : Station de surveillance fixe La Marine et sites Bertin (BER), Bauhinias (BAU) et, Maya (MAY) localisées à proximité de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR) (**Sources** : 2022 ©Google Earth, MapBox, OpenStreetMap).*

Le **Tableau 2** ci-après décrit les 4 sites de mesure :

Mesures automatiques-AA (Surveillance en continue)				
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Description du site**	**Dispositif**
38009	La Marine	MAR	Dans l'enceinte de l'école La Marine, à Sainte Suzanne	SF[1]
	Bertin	BER	Dans l'enceinte de l'école Antoine Bertin, à Sainte Suzanne	RL[2]
	Bauhinias	BAU	Dans l'environnement proche de l'école Les Bauhinias, quartier Jacques Bel-Air, à Sainte Suzanne	RL[2]
	Maya	MAY	Dans l'enceinte de l'école Maya, commune Carron, à Sainte-Suzanne	RL[2]

SF[1] : Station fixe ; RL[2] : Remorque laboratoire

***Tableau 2** : Description des sites BER, BAU et MAY ainsi que de la station fixe MAR dans l'environnement de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR).*

3.2. Période de mesure

La surveillance des retombées de polluants atmosphériques sur 4 sites autour de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR) s'échelonne sur une période annuelle, soit de janvier 2021 à décembre 2021.

Dans ce rapport, les données de dioxyde de soufre (SO_2) relevées, par rotation à l'aide d'un dispositif mobile, sur les sites BER, BAU et MAY de juillet 2021 à décembre 2021 ainsi qu'en continu sur la station fixe La Marine (MAR) de janvier 2021 à décembre 2021, sont traitées. Les campagnes de mesures réalisées sur les 3 sites BER, BAU et MAY sont spécifiées dans le **Tableau 3**.

Mesures automatiques-AA (surveillance en continue)						
N° Site	**Site**	**Nom Site**	**Dispositif**	**Polluant/paramètre surveillé**	**Début de la surveillance**	**Fin de la surveillance**
38009	La Marine	MAR	Station fixe	SO_2, DV et VV	01/01/2021	31/12/2021
	Bertin	BER	Remorque labo.		29/07/2021 21/10/2021	24/08/2021 17/11/2021
	Bauhinias	BAU	Remorque labo.		25/08/2021 18/11/2021	22/09/2021 14/12/2021
	Maya	MAY	Remorque labo.		01/07/2021 25/09/2021 16/12/2021	27/07/2021 20/10/2021 31/12/2021

***Tableau 3**: Surveillance du SO_2, sur la station fixe MAR du 01/01/2021 au 31/12/2021 et sur les sites BER, BAU et MAY du 01/07/2021 au 31/12/2021.*

3.3. Stations de surveillance

La **Figure 2** présente les stations de surveillance installées sur les sites à investiguer. La station fixe La Marine (MAR) est située dans l'enceinte de l'école de La Marine. La remorque laboratoire (dans laquelle est implémenté un analyseur automatique de SO_2) mesure, par rotation, sur les 3 autres sites (BER, BAU et MAY) investigués.



***Figure 2** : Station fixe et dispositif mobile déployé autour de la centrale thermique d'ALBIOMA Bois Rouge*
*MAR : La Marine ; BER : Bertin ; BAU : Bauhinias ; MAY : Maya (**Crédits photos :** ©Atmo Réunion).*

3.4. Matériel de mesure

La surveillance en continu est réalisée à l'aide d'analyseurs automatiques (cf**. Figure 3**) de dioxyde de soufre (SO_2) installés dans la station fixe La Marine (MAR) et dans la remorque laboratoire, par rotation, sur les sites BER, BAU et MAY.

- Techniques de mesures :
 - Mesure du SO_2 par fluorescence UV à l'aide d'un analyseur 43i Thermo E.I. ;



Figure 3 : *Analyseur Thermo 43i implanté dans la station fixe MAR et dans la remorque laboratoire* pour les sites BER, BAU et MAY (***Crédit photo :*** *©Atmo Réunion).*

3.5. Taux de couverture des données

D'après le calcul des « *règles de la surveillance réglementaire* », le taux de couverture des données minimal (TCDM) pour chaque polluant et paramètre surveillé sur la station MAR ainsi que sur les sites BER, BAU et MAY (calculé selon la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 et du guide d'agrégation des données, LCSQA, juin 2016), est le suivant (cf. **Tableau 4**) :

	Dioxyde de soufre (SO_2)			
Taux de couverture (%)	**MAR**	**BER**	**BAU**	**MAY**
TCDM - Moyenne horaire	95%	15%	15%	19%
TCDM - Moyenne journalière	95%	15%	14%	19%

Tableau 4 : *Taux de couverture des données du SO_2 sur les sites MAR, BER, BAU et MAY durant l'année 2021.*

Les mesures effectuées sur la station MAR et sur les sites BER, BAU et MAY en 2021 **respectent le taux de couverture des données requises** (90% ± 5% pour les mesures fixes et 14% ± 5% pour les campagnes de mesures, sur l'année civile 2021).

4. Normes réglementaires

Les données de SO_2 relevées à l'aide d'analyseurs automatiques sont comparées à différentes références réglementaires pour le SO_2, définies dans le **Tableau 5** ci-après.

S.A.	Seuil d'alerte défini dans le code de l'Environnement[1] et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE
S.I.R	Seuil d'information et de recommandation défini dans le code de l'Environnement[1] et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE
V.L	Valeur limite pour la protection de la santé humaine définie dans le code de l'Environnement[1] et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE
N.C	Niveau critique pour la protection de la végétation défini dans le code de l'Environnement[1] et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE
O.Q.L.T	Objectif de qualité sur le long terme défini dans le code de l'Environnement[1] et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE

1 : Article R221-1 du code de l'Environnement - Section 1 : Surveillance de la qualité de l'air ambiant

Décret 2010 - 1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air				
Polluant réglementé				
Cible à protéger	**Objectif environnemental**	**Période d'agrégation**	**Statistique considérée**	**Valeur de l'objectif**
Dioxyde de soufre - SO_2				
Santé humaine	**S.A**	1 heure	Moyenne horaire	500 µg/m^3 pendant 3 heures consécutives
	S.I.R	1 heure	Moyenne horaire	300 µg/m^3*
	V.L	1 heure	Moyenne horaire	350 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 24 fois par année civile
		1 jour	Moyenne journalière	125 µg/m^3, à ne pas dépasser plus de 3 fois par année civile
	O.Q.L.T	1 année civile	Moyenne annuelle	50 µg/m^3*
Végétation	**N.C**	1 année civile*	Moyenne annuelle	20 µg/m^3

* : Valeur seuil propre à la législation française ou qui, dans la législation française, est plus stricte que dans la législation européenne.

***Tableau 5** : Valeurs réglementaires applicables en 2021 (**Source :** Décret n°2010-1250 du 21/10/2010).*

5. Résultats

Les résultats fournis dans le **Tableau 6** ci-après présentent l'analyse statistique et la synthèse des données pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillés sur les sites : école Antoine Bertin (BER), école Bauhinias (BAU), école Maya (MAY) du 01/07/2021 au 31/12/2021 et sur la station fixe La Marine (MAR) durant l'année 2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021).

À ce titre, une comparaison des relevés de SO_2 a été effectuée avec les différents seuils réglementaires.

Dioxyde de soufre (SO_2)		**MAR : Du 01/01/2021 au 31/12/2021 BER, BAU et MAY : Du 01/07/2021 au 31/12/2021**			
		MAR	**BER**	**BAU**	**MAY**
S.A : 500 µg/m³	Maximum de la moyenne horaire (µg/m³)	13.4 10/05/2021 à 13h00	10.4 23/08/2021 à 09h00	9.8 01/12/2021 à 10h00	**1.7** 02/07/2021 à 10h00 12/07/2021 à 18h00
SIR : 300 µg/m³	(Date et Heure)				
VL : 350 µg/m³	Nombre de moyenne horaire (> 350 µg/m³)	0	0	0	0
VL : 125 µg/m³	Nombre de moyenne journalière (> 125 µg/m³)				
OQLT : 50 µg/m³	Moyenne sur l'année 2021 (µg/m³)	**0.39**	**0.49**	**0.14**	**0.12**
NC : 20 µg/m³					

Tableau 6 : *Bilan des résultats de mesures en SO_2 relevées sur les sites BER, BAU et MAY de juillet 2021 à décembre 2021 ainsi que sur la station fixe MAR du de janvier 2021 à décembre 2021.*

D'après les données relevées à l'aide d'analyseurs automatiques sur les sites BER, BAU et MAY de juillet 2021 à décembre 2021 et sur la station fixe MAR de janvier à décembre 2021, localisés dans l'environnement de la centrale thermique Albioma Bois Rouge (ABR), pour le dioxyde de soufre (SO_2) surveillé durant l'année 2021 :

- **Aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté ;**
- **Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été constaté ;**
- **Aucune valeur limite pour la protection de la santé humaine n'a été dépassée ;**
- **L'objectif de qualité a été respecté.**
- **Le niveau critique pour la protection de la végétation pour le SO_2 n'a pas été dépassé sur les 4 sites investigués.**

6. Commentaires

6.1. Evolution des concentrations horaires en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2021

La **Figure 4** présente l'évolution des concentrations journalières en SO_2 sur les 3 sites BER, BAU et MAY de juillet 2021 à décembre 2021 et sur l station fixe MAR du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, dans l'environnement de la centrale thermique d'Albioma Bois Rouge.

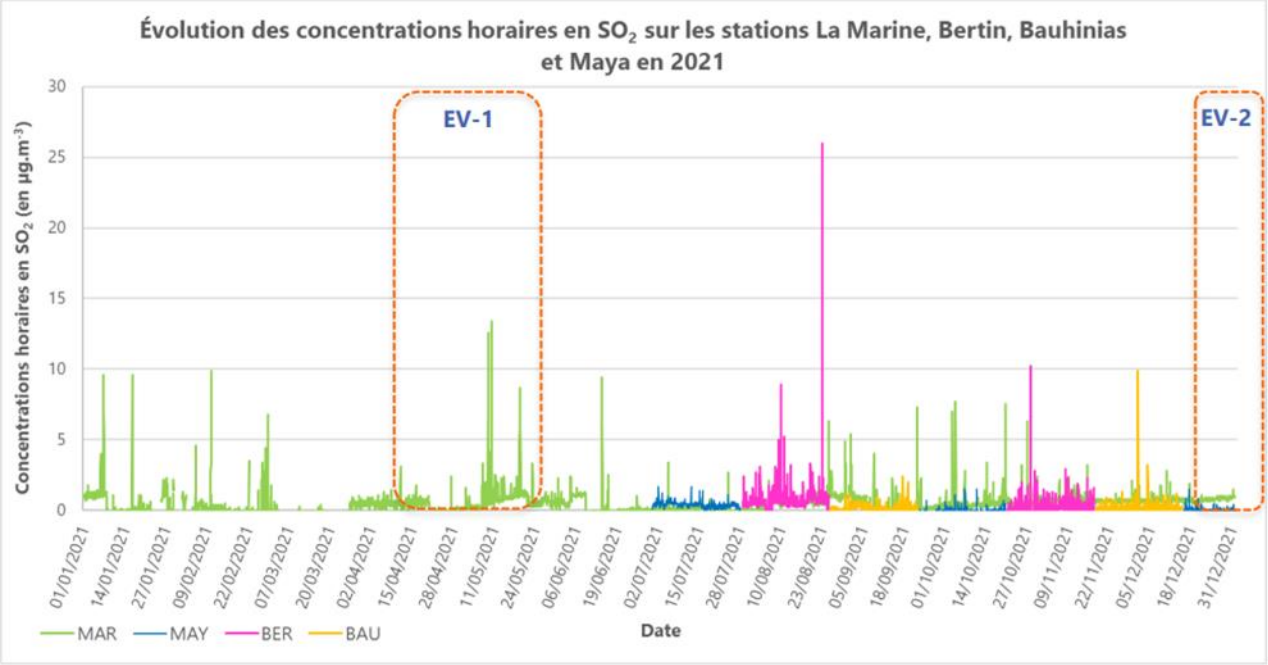


Figure 4 : *Evolution des concentrations horaires de dioxyde de soufre sur les 4 sites investigués dans l'environnement d'Albioma Bois Rouge en 2021 : La Marine (MAR) ; Bertin (BER) ; Bauhinias (BAU) et Maya (MAY).*

Durant le 1er semestre, seuls des concentrations horaires en SO_2 sur le site MAR ont été enregistrées. Pendant ce dernier, le Piton de la Fournaise était en éruption du 09 avril au 24 mai 2021. Les panaches de ce dernier ont pu, en partie, impacter les mesures effectuées sur la station MAR.
Durant le 2nd semestre, on observe que sur la station MAR les concentrations horaires en SO_2 sont globalement plus élevées que celles enregistrées sur les sites BAU et MAY. Les concentrations horaires en SO_2 relevées sur le site BER sont globalement plus élevées que celles enregistrées sur les sites MAR, BAU et MAY (cf. ***Figure 4***).

Les concentrations journalières en SO_2 relevées sur les 4 sites durant l'année 2021 sont bien en deçà des normes réglementaires.

Pour information, deux éruptions volcaniques ont été observées en 2021. La première éruption (EV-1) a eu lieu du 09/04/2021 au 23/05/2021 et la seconde éruption (EV-2) du 21/12/2021 au 16/01/2022 (source : ©OVPF). Les panaches de SO_2 émis lors de ces éruptions ont pu en partie impacter les concentrations en SO_2 relevées sur les 4 sites investigués durant l'année 2021.

6.2. Evolution des concentrations journalières en SO_2 et de la direction du vent sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2021

6.2.1. Station fixe MAR

La **Figure 5** suivante présente l'évolution des concentrations journalières en SO_2 et de la direction du vent sur la station La Marine (MAR) du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

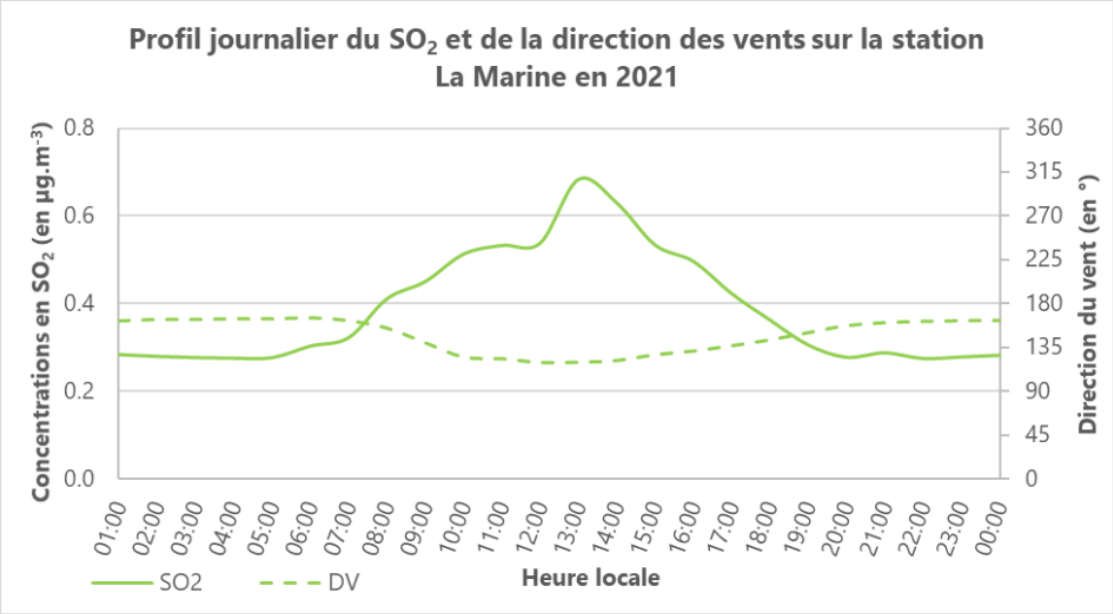


***Figure 5** : Evolution du profil journalier de SO_2 ($\mu g/m^3$) et de la direction du vent (°) sur la station MAR durant l'année 2021.*

Sur le site La Marine, on note une augmentation des concentrations horaires moyennes de SO_2 entre 06h00 et 18h00, avec un pic relevé entre 12h00 et 13h00. La variabilité des concentrations horaires moyennes en SO_2 s'explique principalement par des conditions météorologiques qui favoriseraient les retombées atmosphériques de la centrale sur la station MAR durant la journée, avec un vent provenant du secteur sud-est (~120°) (cf. **Figure 5**).

6.2.2. Sites investigués par rotation

Les **Figures 6 a, b** et **c** ci-après présentent l'évolution des concentrations journalières en SO_2 ainsi que celle de la direction des vents sur les 3 autres sites investigués autour de la centrale thermique d'Albioma Bois Rouge de juillet à décembre 2021.

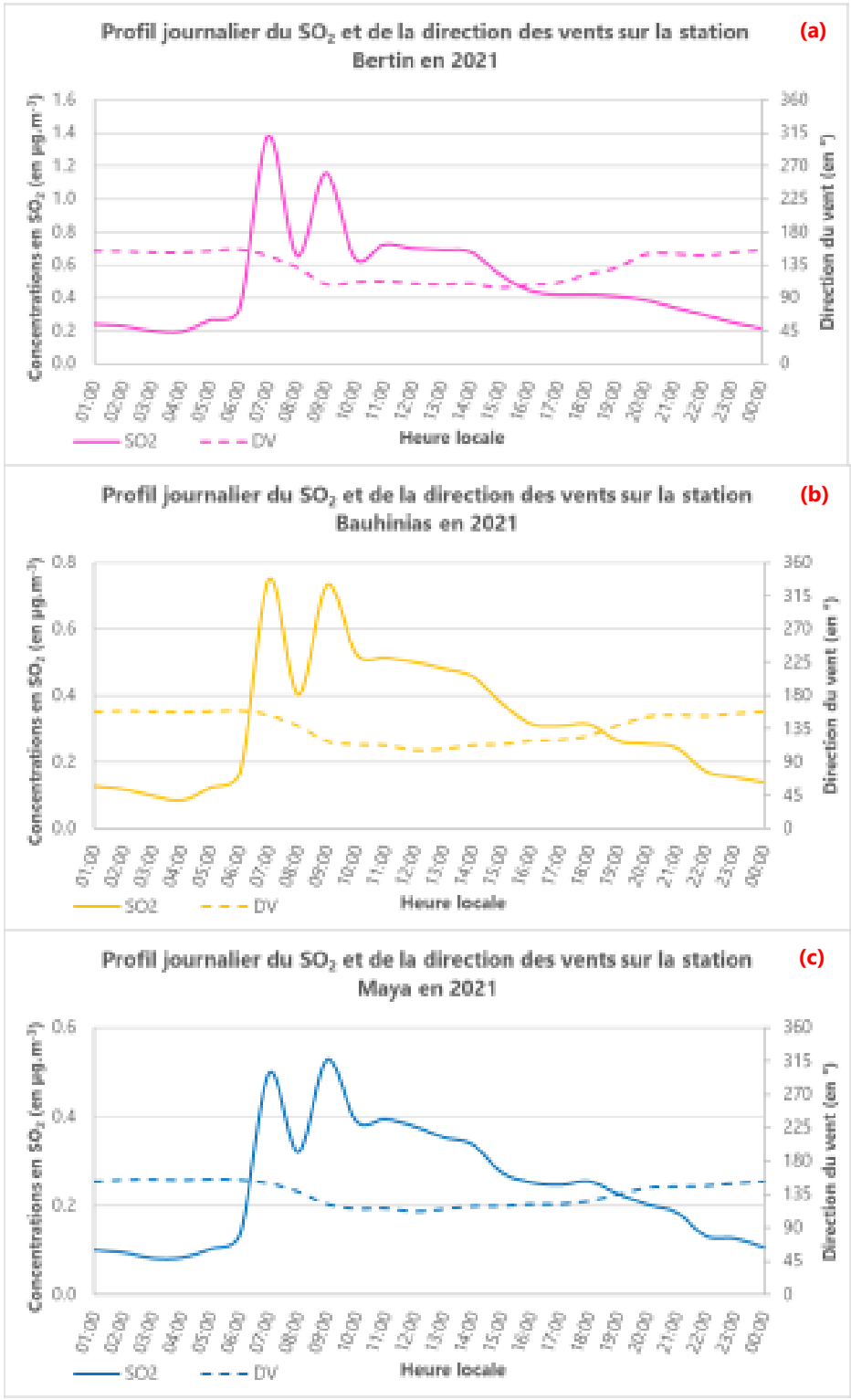


Figure 6 : *Évolution du profil journalier de SO_2 (µg/m^3) et de la direction des vents (°) sur la période de juillet 2021 à décembre 2021 :* ***(a)*** *Site Bertin (BER) ;* ***(b)*** *Site Bauhinias (BAU) ;* ***(c)*** *Site Maya (MAY).*

Concernant les 3 autres sites investigués, la plage horaire des plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 relevés sur les sites sont similaires et du même ordre de grandeur : entre 07h00-10h00 pour Maya, Bertin et Bauhinias (cf. **Figure 6**).

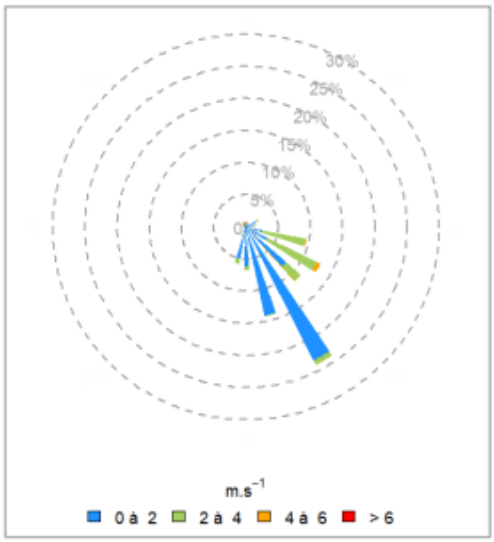
Comme pour la station fixe La Marine, le même processus de recirculation des masses d'air est constaté. Les plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 sont relevées sur les sites BER et BAU lorsque le vent provient principalement du secteur Sud-Sud-Est (~150°) (cf. **Figure 6**).

Sur le site MAY, les plus fortes concentrations horaires moyennes en SO_2 sont relevées lorsque le vent provient principalement du secteur Est-Sud-Est (~120°) (cf. **Figure 6**).

6.3. Roses des vents et des pollutions en SO_2 sur les 4 sites de surveillance autour d'ABR en 2021

Les **Figures** ci-après présentent les roses des vents et de pollution des concentrations moyennes horaires en SO_2 sur les 4 sites autour de la centrale thermique d'Albioma Bois Rouge, soit pour la station fixe MAR : du 01/01/2021 au 31/12/2021 et pour les 3 autres sites (MAY, BAU et BER) : Du 01/07/2021 au 31/12/2021.

6.3.1. Station fixe La Marine (MAR)



B-1) Rose des vents

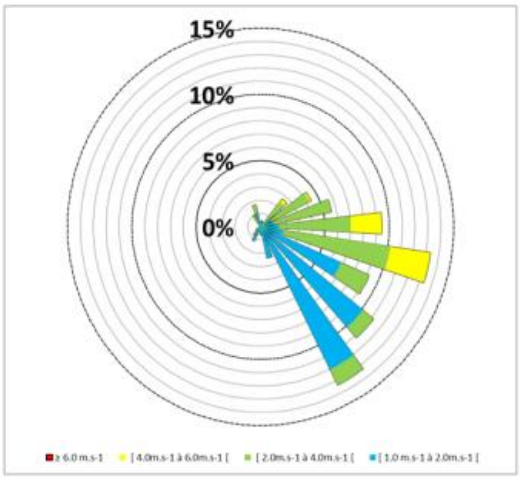


B-2) Rose de pollution en SO_2 ($\mu g/m^3$)

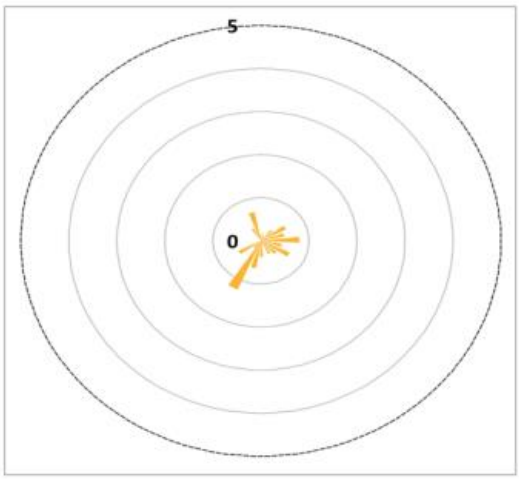
Les vents faibles à modérés relevés sur la station fixe La Marine (MAR) proviennent du secteur sud-est.
Les concentrations les plus élevées (moyenne des concentrations horaires, avec un maximum de ~0.8 $\mu g/m^3$) en SO_2 sont mesurées lorsque le vent provient du secteur Est (soit du secteur de la centrale). Des concentrations sensiblement moins élevées (~0,7 $\mu g/m^3$) en SO_2 proviennent du secteur Ouest Sud-Ouest et sont dues, soit à d'autres sources que la centrale, soit à des phénomènes de recirculation de masses d'air. En effet, le taux des vents provenant des secteurs Sud-Ouest à Nord-Est sont quasiment nuls.

Les concentrations en SO_2 relevées sur la station MAR durant l'année 2021 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

6.3.2. Site Bertin (BER)



B-1) Rose des vents

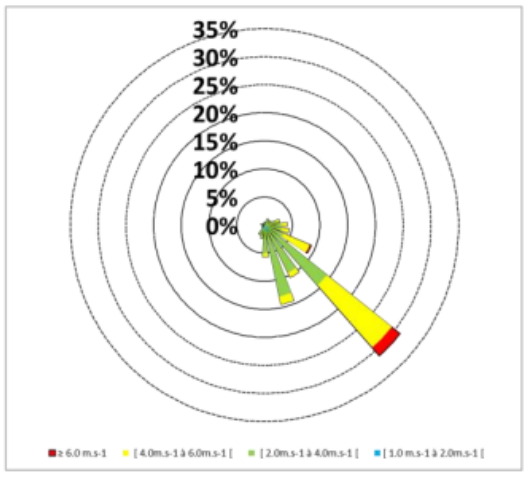


B-2) Rose de pollution en SO_2 (µg/m^3)

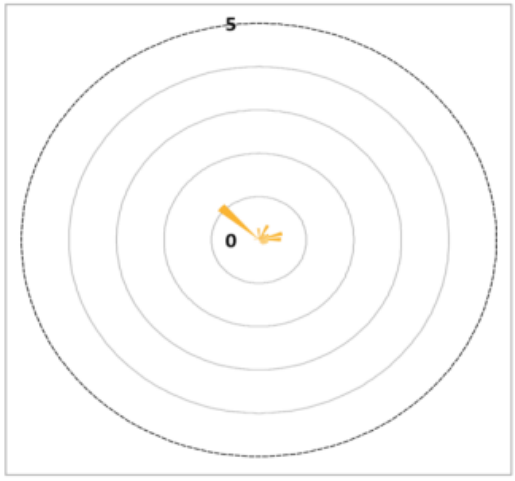
Sur le site Bertin (BER), les vents faibles relevés sur le site proviennent des secteurs sud-est et les vents modérés proviennent du secteur Est.
Les concentrations les plus élevées (moyenne des concentrations horaires, avec un maximum de ~1.2 µg/m^3) en SO_2 sont mesurées lorsque le vent provient du secteur Sud-Ouest.

Les concentrations en SO_2 relevées sur le site BER durant l'année 2021 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur et ne semblent pas provenir de la centrale.

6.3.3. Site Bauhinias (BAU)



C-1) Rose des vents

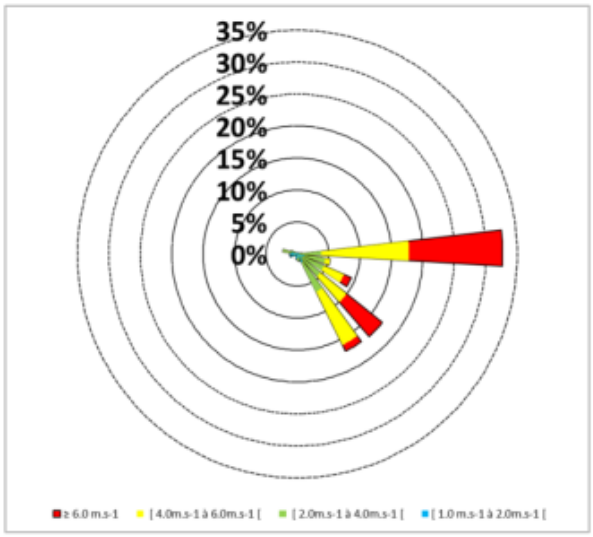


C-2) Rose de pollution en SO_2 (µg/m^3)

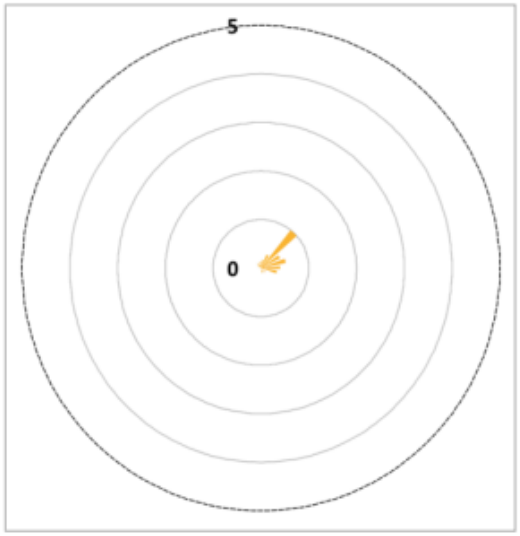
Sur le site Bauhinias (BAU), des vents modérés à forts proviennent essentiellement du secteur sud-est.
Les concentrations les plus élevées (moyenne des concentrations horaires, avec un maximum de ~1,1 µg/m^3) en SO_2 sont relevées lorsque le vent provient du secteur nord-ouest.

Les concentrations en SO_2 relevées sur le site BAU durant l'année 2021 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur et ne semblent pas provenir de la centrale.

6.3.4. Site Maya (MAY)



D-1) Rose des vents



D-2) Rose de pollution en SO_2 ($\mu g/m^3$)

Les vents modérés et forts relevés sur le site Maya (MAY) proviennent des secteurs Est et Sud-Est. Les concentrations les plus élevées (moyenne des concentrations horaires, avec un maximum de ~1 $\mu g/m^3$) en SO_2 sont mesurées lorsque le vent provient du secteur Nord-Est (soit du secteur de la centrale).

Les concentrations en SO_2 relevées sur le site MAY durant l'année 2021 sont bien en deçà des seuils réglementaires en vigueur.

7. Conclusion

L'objectif de cette campagne de mesures est d'évaluer les retombées de polluants atmosphériques dans l'environnement proche de la centrale thermique ALBIOMA Bois Rouge (ABR), dans le cadre de l'***arrêté préfectoral n° 2021-298/SG/DCL du 18 février 2021***.

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, Atmo Réunion a mené une surveillance atmosphérique sur la station La Marine (MAR). Parallèlement, des campagnes de mesures périodiques ont également été réalisées sur les sites BER (école Antoine Bertin), BAU (école Bauhinias) et MAY (école Maya), localisés dans l'environnement de la centrale thermique ABR, sur la commune de Sainte Suzanne, du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

À l'aide d'analyseurs automatiques, les concentrations en dioxyde de soufre (SO_2), ont été relevées durant cette surveillance en continu sur la station MAR et, par rotation, à l'aide d'un dispositif mobile, sur les sites BER, BAU et MAY.

Aux vu des résultats de cette surveillance, il apparaît que, pour **le dioxyde de soufre (SO_2)**, **les normes réglementaires ont été respectées durant la période de surveillance en 2021 sur ces 4 sites investigués et sont bien en deçà des seuils réglementaires.**

La poursuite de l'évaluation des concentrations en dioxyde de soufre durant l'année 2022 permettra de confirmer ou d'infirmer le respect des normes réglementaires pour ce polluant sur les sites BER, BAU et MAY ainsi que sur la station MAR.

RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-reunion.net

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare,
97438 Sainte-Marie
Fax : 0262 28 97 08
Tél. : 0262 28 39 40
ora@atmo-reunion.net